

PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire du 23 septembre 2024

Date d'envoi de la convocation : 17 septembre 2024
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 56
Nombre de Procurations : 14
Nombre de Votants : 70

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Gérard ROY, François LATOUR, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Marie-France BRAVARD, Geffroy BRUNEL, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Charlotte FOUGERE, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Sophie LEFAIX, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Geneviève PELLETIER, Michel PIERRON, Olivia PUSSET, Jonathan VION, Didier DURIAUX, Jean-Noël MORY, Pascal HUGUENIN, Sébastien LAURENT, Vittorio SPARTA, Delphine SAVARY, Gérard NAIRAT, Patricia ROSSIGNOL, Christophe CASTELLANO, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOIN, Régis DEBOIBE, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jean-Pascal MONIN, , Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Bruno COLIN (suppléant de M. CHAPUIS – ALOXE-CORTON°
M. Patrick COLLOMBET (suppléant de Mme PAPPAS – CHAUDENAY),
M. Cyril JACOTOT (suppléant de M. BRUCHARD – MAVILLY-MANDELLOT)
M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Géraldine CHAMPANAY donne pouvoir à Mme Olivia PUSSET,
Mme Carole CHATEAU donne pouvoir à M. Pierre BOLZE,
M. Xavier COSTE donne pouvoir à Jean-Luc BECQUET,
M. Alexis FAIVRE donne pouvoir à Mme Ariane DIERICKX,
M. Thibaut GLOAGUEN donne pouvoir à M. Stéphane DAHLEN,
M. Bernard REPOLT donne pouvoir à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE donne pouvoir à Mme Charlotte FOUGERE,
Mme Virginie ROUXEL-SEGAUT donne pouvoir à Mme JEUNET-MANCCY,
Mme Sandrine ARRAULT donne pouvoir à M. Jean-Christophe VALLET,
M. Michel BOULEY donne pouvoir à M. Jean-Paul ROY,
Mme Corinne GARREAU donne pouvoir à M. Jérôme FOL,
M. Christian POULLEAU, donne pouvoir à M. Daniel TRUCHOT,
Mme Sylvie FOURRIER donne pouvoir à M. Jean-Pascal MONIN,
M. Jean MAREY donne pouvoir à M. Denis THOMAS,

Délégués absents-excusés non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Eric MONNOT, Sébastien PICARD, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Céline DANCER, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Véronique RICHER, Pascal MALAQUIN, Cladio PAGNOTTA, Rémi CHAMPAUD, Olivier MENAGER, Gilles ARPAILLANGES, Jacques FROTEY, Alexandra PASCAL, Michel MOINGEON, Guy VADROT, Jacqueline METAIS, Daniel CARRIER.

Secrétaire : M. Pierre BOLZE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 23 septembre 2024, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 45. Il rappelle l'ordre du jour.

M. Pierre BOLZE est désigné secrétaire de séance.

En préambule de son propos, le Président évoque l'actualité de la Communauté d'Agglomération. Il fait notamment état des prochaines séances du bureau communautaire le 24 octobre 2024 à MEURSANGES, et du conseil communautaire le 16 décembre 2024.

Puis, le Président cède la parole à M. THOMAS afin de présenter les animations organisées aux Etangs d'Or du 23 au 26 septembre 2024 : les inventaires piscicoles et les ateliers de la biométrie.

Alain SUGUENOT poursuit en annonçant l'organisation d'un Atelier intitulé « Comment parler du zéro déchet à mon entourage » le 30 septembre prochain. Cette action s'inscrit dans l'opération lancée par le Département des Ateliers « Zéro Déchet ». Le Président rappelle également qu'une collecte de sang est organisée au Palais des Congrès les 25 et 26 octobre 2024.

En conclusion de son propos, le Président fait un point sur la rentrée 2024/2025 des sites périscolaires communautaires, qui s'est bien déroulée. Il rappelle que pour la troisième année, les inscriptions ont été gérées au niveau de « l'Espace Famille ». 2 965 dossiers administratifs ont été déposés sur l'espace famille, en moyenne 645 enfants sont accueillis le matin, 2 030 le midi et 892 le soir. Le Président précise que cette rentrée scolaire a été marquée par : le regroupement de la restauration scolaire de Saint Exupéry sur le site de Peupliers à Beaune, ainsi que le regroupement de l'accueil périscolaire matin/soir de CHOREY-LES-BEAUNE sur celui de LADOIX-SERRIGNY.

Sur le plan des ressources humaines, le Président alerte sur le manque de personnel sur les temps du midi notamment sur les sites de CORGENGOUX, MELOISEY, SANTENAY et VALMONT, ce dernier ayant vu une augmentation significative du nombre d'enfants inscrits aux prestations. Alain SUGUENOT invite les maires à relayer l'information dans les différents supports de communication. Des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts viendront renforcer les équipes sur le temps méridien. Le Président salue le travail de Delphine BOISSARD et ses équipes qui œuvrent au quotidien pour assurer le meilleur service possible à nos familles

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 JUIN 2024

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte le procès-verbal du Conseil communautaire du 2 avril 2024**

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 13 mars 2024 et le 17 mai 2024 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 2 – Désignation de deux représentants au sein du SIRTOM de CHAGNY

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, de procéder, par un vote à main levée, à la désignation des élus appelés à siéger au sein de ce syndicat
- DESIGNE Madame Alexandra COGNARD en qualité de membre suppléante en remplacement de Madame Stéphanie CHAGNON, démissionnaire,
- DESIGNE Monsieur Vittorio SPARTA en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Stéphane FREMYET,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche.

Rapport n° 3 – Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud pour l'année 2023.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n° 4 – Gestion des Ressources Humaines

(Rapporteur : Denis THOMAS)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications de taux d'emplois telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE de modifier le protocole de temps dans les conditions proposées dans la délibération prise à cet effet,
- DECIDE de mettre en place le dispositif de versement d'une indemnité pour fonctions itinérantes dans les conditions mentionnées dans la délibération prise à cet effet,

- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 5 – Mutualisation entre la Communauté d’Agglomération et ses Communes Membres : Conventions des mises en commun de service

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS rappelle que le Conseil communautaire en 2016 avait adopté son premier schéma de mutualisation. Au-delà des nombreuses compétences transférées et exercées par la Communauté d’Agglomération, les dispositifs de coopération entre l’EPCI et ses communes membres sont variées : la plateforme ressources (assistance en ingénierie), la plateforme d’assistance juridique, la plateforme Autorisations du droit du sol, les groupements de commande, les mises à disposition individuelles d’agents, ... Depuis, la communauté d’agglomération a étendu significativement le périmètre des services communs, notamment au niveau de la direction générale, de la direction de la commande publique, achats, Reprographie et Entretien, et de la direction de la communication.

Denis THOMAS précise qu’un groupe de travail et de suivi a été constitué afin d’évaluer annuellement ce dispositif et de l’adapter aux évolutions légales et réglementaires.

En complément, le Président indique que cette mission a été confiée à M. HUGUENIN.

M.HUGUENIN précise que ce travail de suivi en est à sa genèse. Un travail d’analyse entre l’existant et la réalité va être engagé afin de permettre une meilleure transparence et une refacturation au plus près de la réalité.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- APPROUVE les conventions de mise en commun telles qu’annexées dans la délibération prise à cet effet pour la période 2025-2029,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 6 – Extension du périmètre de l’adhésion au SICECO

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Michel QUINET explique que la Ville de Beaune gère son éclairage public dans le cadre d’un PPP, qui prendra fin le 31 janvier 2025. La communauté d’agglomération profite du renouvellement de ce contrat pour reprendre la compétence Eclairage public des zones d’activités anciennes, transférées ou nouvelles et d’intégrer également le parking relais et co-voiturage.

Le Président souligne le succès du PPP. En effet, la ville a pu garder la main, notamment sur les conditions financières et choisir ses établissements financiers, ce qui a permis de négocier les taux dans une période économique complexe. Grâce à l’engagement d’INEO, la société partenaire de la Ville, la commune dispose d’un nombre plus importants de points lumineux et a déjà converti en LED, 35 % de son parc.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'extension du périmètre d'adhésion de la Communauté d'agglomération au SICECO, au titre de la compétence éclairage public, afin d'intégrer les équipements situés au sein de la Ville de BEAUNE à compter du 1^{er} février 2025,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout document y afférent et effectuer toute démarche dans ce cadre

Rapport n° 7 – Convention de prestations de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Le Président rappelle que les dépenses d'entretien courant assurées par les communes font l'objet d'un remboursement.

Michel QUINET précise que la convention porte sur les prestations d'entretien courant, comme par exemple, le balayage, la propreté, les réparations ponctuelles de chaussées et trottoirs. En revanche, les interventions programmées concernant des investissements de type renouvellement d'éclairage, de la chaussée sont à la charge de la Communauté d'Agglomération.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention de gestion de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances telle qu'annexée dans la délibération prise à cet effet pour la période 2025-2029,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout avenant et document y afférent et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 8 – Création de la zone d'activité « La Corvée Lisabeau » sur la commune de Chaudenay : Approbation du programme

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le programme de la future zone d'activité « La Corvée Lisabeau » sur la commune de CHAUDENAY tel que présenté dans la délibération prise à cet effet et le recours à un maître d'œuvre extérieur,
- AUTORISE le Président à solliciter les différentes subventions à signer tout document à intervenir dans le cadre du déroulement de l'opération et à engager les sommes afférentes.

Rapport n° 9 – Programme Local de l'Habitat (PLH) : 2021-2026 : bilan annuel 2023 et bilan triennal (2021-2023)

(Rapporteur : M. Pierre BOLZE)

Dans le cadre de rapport, Pierre BOLZE souligne l'un des points positifs de ce bilan : la production de logement. En effet, à mi-parcours, les objectifs de production de logements sont atteints. Le PLH prévoyait la création de 1400 logements neufs sur les 6 ans, actuellement 662 logements ont été autorisés (soit en peu plus de 47 %).

A terme, l'objectif initial de création de logement sera rempli, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la démographie. Toutefois, en raison du décalage dans la transmission des données démographiques (3 ans de retard), il n'est pas possible de réaliser une comparaison entre la production de logement et la démographie.

Pierre BOLZE poursuit son propos en présentant les principales actions menées axe par axe., notamment sur les logements vacants, l'encadrement du développement des résidences secondaires, les outils de suivi parc social, l'aire d'accueil et l'habitat des gens du voyage, l'accompagnement à la rénovation énergétique...

En complément des propos de Pierre BOLZE, le Président souligne que les gens du voyage devraient déménager sur un terrain situé de l'autre côté du terrain occupé actuellement de la route de Verdun.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le bilan annuel 2023 et le bilan triennal du PLH 2021-2026, ainsi que les perspectives pour la suite du programme,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente au PLH, notamment la transmission et communication des bilans, et à signer, le cas échéant, tout document.

**Rapport n° 10 – Contrat opérationnel de mobilité de la Communauté d'Agglomération
(Rapporteur : M. Michel QUINET en l'absence de M. COSTE)**

En préambule de la présentation du contrat de mobilité de la Communauté d'Agglomération, le Président rappelle que le projet intercommunal comprend deux priorités : la formation et la mobilité. Si les chiffres de l'INSEE montrent un territoire dynamique sur le plan du chômage, les entreprises ont besoin de main d'œuvre. Cela oblige donc à réfléchir et mettre en place des systèmes de mobilité afin d'attirer les salariés pour les entreprises du territoire.

Le Président cède la parole à Michel QUINET pour une présentation du contrat mobilité. L'EPCI, Autorité Organisatrice de Transport (AOT), est invité à devenir partenaire de la Région, par la signature de ce contrat, qui recense les offres de mobilité. La région a pour objectif de fédérer l'ensemble des AOT, et ainsi coordonner les différents types de mobilités présentes sur les territoires proches les uns des autres.

Le Président fait part de l'avis réservé de la commission 3. Toutefois, bien que cette délibération soit quasi obligatoire, aucune clé de financement n'a été définie. Si l'EPCI était amenée à apporter une quelconque participation, cette dernière devra être conditionnée à une participation aux actions qui pourraient être déployées. En réalité, le Président précise que l'enjeu de ce rapport pour la Région est lié aux difficultés de rédaction du règlement régional des transports, qui exclut la gratuité des transports pour les lycéens qui ne fréquentent pas leur établissement de rattachement, ce qui est notamment le cas pour certains de élèves de CHAGNY qui vont à CHALON.

Face aux interventions de parents d'élèves, Alain SUGUENOT indique qu'il est intervenu auprès de M. Michel NEUGNOT afin d'appliquer le système dérogatoire prévu à cet effet. Un moratoire d'une année devrait être appliqué.

Le Président cède la parole à Sébastien LAURENT. Ce dernier remercie le Président A. SUGUENOT pour son intervention. Il souligne que la situation résulte des options choisies par les élèves et qu'il convient de poursuivre le combat. Car il est important que les élèves puissent s'orienter dans les métiers qui les intéressent.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin de mobilité de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud en tant que partie prenante obligatoire,
- APPROUVE les Contrats Opérationnels de Mobilité des 4 bassins de mobilité limitrophes en tant que partenaire associé,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer les Contrats Opérationnels de Mobilité ainsi que tout document afférent et effectuer toute démarche.

Rapport n° 11 – Rapports annuels et Bilans d'activités des organismes exerçant une compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération pour l'année 2023

(Rapporteur : MM. BECQUET)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication des rapports annuels et bilans d'activité de l'année 2023 des organismes exerçant une compétence pour le compte de la communauté d'agglomération : le Syndicat Mixte Aménagement du Bassin Versant de la Dheune, le Syndicat du Bassin de l'Ouche, le SIRTOM de CHAGNY et le SMET 71.

Rapport n° 12 – Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la communauté d'agglomération pour la période 2018-2023

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

Avant de céder la parole à Jean-François CHAMPION, le Président précise que la Chambre régionale des comptes (CRC) a émis 5 recommandations portant principalement sur une amélioration de nos procédures. Mais, Alain SUGUENOT met avant la conclusion générale de la CRC qui fait état d'une bonne santé financière, avec un taux d'épargne brut en augmentation. Ce qui est de bon augure pour réaliser les projets prioritaires.

Dans le cadre de ce rapport, Jean-François CHAMPION fait une présentation détaillée des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

La parole est ensuite laissée à Carole BERNHARD, pour qui ce contrôle est un premier exercice. Pour l'élue, si le rapport de la Chambre Régionale des Comptes fait état d'une situation financière saine, avec une capacité d'autofinancement nette en diminution, des observations méritent d'être mises en avant, bien qu'elles n'aient pas donné lieu à des recommandations.

En ce qui concerne le respect des règles budgétaires et financières, la Chambre Régionales des comptes relève les excédents significatifs de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, l'absence de compte au Trésor propre aux budgets annexes et l'accès complexe aux documents financiers pour les habitants.

Carole BERNHARD poursuit son propos sur les irrégularités soulevées dans le versement des indemnités aux élus et aux agents.

Tout d'abord, elle évoque la perception d'indemnités liées aux deux fonctions de Maire-Président perçu par le Président avec une anomalie sur l'écrêtement mis en place.

Le Président dément les propos de l'Elue, et confirme que l'écrêtement a toujours été respecté et mis en place depuis 2021. Toutefois, la difficulté réside dans le montant retenu. L'EPCI a saisi la Préfecture afin de connaître le montant exact. Actuellement, l'écrêtement est effectué par remboursement mensuel. Or, la CRC préconise l'émission d'un titre global afin de rembourser la somme dans sa totalité.

Dans le prolongement de son intervention, Mme BERNHARD fait état du non versement d'indemnités à certains conseillers communautaires membres du Bureau, dont la répartition de l'enveloppe ne correspond pas à celle de la délibération prise en 2020 (seuls deux élus bénéficieraient d'une indemnité contre 6 mentionnés dans la délibération), puis le versement d'une prime aux agents sans autorisation du conseil communautaire.

Carole BERNHARD revient également sur les flux financiers entre la communauté d'agglomération et les communes membres non conformes aux conventions de mise à disposition. La Conseillère communautaire mentionne les nombreux manquements pointés par la Chambre Régionale des Comptes : rapports d'intervention communaux non fournis, entrée en vigueur tardive des conventions de mise à disposition de locaux, pouvant entraîner une insécurité juridique pour les agents, ...

En matière sociale et de prévention des atteintes à la probité, l'Elue précise que l'EPCI doit améliorer ses pratiques, par la mise en place notamment d'un dispositif d'alerte interne en matière de conflit d'intérêts ou d'atteinte à la probité. Ce point a par ailleurs fait l'objet d'une recommandation

Carole BERNHARD revient sur le manque de fiabilité des données sociales. Elle appelle la Communauté d'Agglomération à doter la DRH d'outils permettant de disposer d'informations fiables relatives aux effectifs. Elle sollicite également la mise en place du rapport social unique, qui relève d'une obligation réglementaire, et qui très certainement doit faire l'objet d'une communication.

Carole BERNHARD poursuit sur le thème des relations avec les tiers, où elle évoque l'organisation des processus d'achat et la sécurisation des procédures de passation de marchés, ainsi que les relations avec le secteur associatif, qui ont fait l'objet d'une recommandation. L'Elue souligne le manque de communication en la matière, les documents contractuels succincts et l'absence d'un règlement d'intervention sur l'attribution des subventions.

Le Président répond à Carole BERNHARD et note que si des éléments et manquements importants étaient intervenus, ces derniers auraient donné lieu à des procédures. Le Président souligne que la pertinence des explications fournies à la Chambré régionale des comptes par les services entre le rapport intermédiaire et définitif a permis de lever bon nombre de remarques et ont abouti à seulement 5 recommandations. Alain SUGUENOT en profite pour remercier les services pour le travail réalisé pendant cette période. Le Président fait d'ailleurs remarquer que la collectivité n'a pas attendu pour réagir aux recommandations, puisque lors de la séance du jour, deux rapports font écho au contrôle de la CRC.

Alain SUGUENOT revient sur le versement des indemnités aux Elus et aux Agents. Il précise que le versement des indemnités aux Elus est lié à la délégation effective accordée à ceux-ci et qu'elle ne donne pas lieu systématiquement à une indemnité. Il s'agit de la bonne gestion des deniers publics. Concernant la prime versée aux agents, le Président évoque la situation sanitaire en 2020 qui ne permettait pas la tenue des instances. Le Président souligne que ces agents bénévoles ont permis d'assurer la continuité du service public, et qu'ils n'auraient pas pu l'assurer sans être rémunérés. Cette situation était aberrante conteste le Président.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE à la suite de l'examen de la gestion de la Communauté d'agglomération pour les exercices 2018 à 2023

Rapport n° 13 – Modalités de répartition 2024 du Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales (FPIC)

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE la répartition de droit commun du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC, telle que présentée en annexe.

Rapport n° 14 – Modalités de fixation du coefficient 2024 de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de maintenir le coefficient de la TASCOM à 1,20 pour l'année 2025.

Rapport n° 15 – Mise à jour des ACP

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications des ACP dont le détail est communiqué en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 16 – Correction des incohérences sur les bases de cotisations minimum de CFE

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de faire évoluer les bases minimum de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dans les conditions détaillées dans la délibération prise à cet effet.

Rapport n° 17 – Décision modificative

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire, a
près en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
 - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la présente délibération,
 - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

Rapport n° 18 – Accompagnement financier aux associations

(Rapporteur : M. Jean-François CHAMPION)

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE le principe d'octroi de subventions aux deux associations sportives qui remplissent les conditions susmentionnées en complément de celles délibérées lors du conseil du 2 avril,
- ATTRIBUE lesdites subventions à compter de la publication de l'arrêté inter préfectoral portant modification des statuts,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer la convention avec l'Ecole de rugby CSB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Secrétaire
SIGNE
Pierre BOLZE

Le Président
SIGNE
Alain SUGUENOT